



Date d'application :

15/05/2023

Date d'expiration :

12/05/2026

RUPTURE D'UN SAC A DECHETS : CONDUITE A TENIR

HYG-FT-275

Version N° 4

Prévention du risque infectieux - Hygiène

Rédaction
[SPRI]

Approbation (Qualité)
Manon RENONCET

Vérification
Maryvonne DEMASURE

I - PERSONNELS CONCERNES

Tout personnel habilité à réaliser cet entretien.

II - HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Révision triennale.

III - PERSONNES A L'INITIATIVE

Service de prévention du risque infectieux.

IV - OBJECTIFS

Ramasser, dans le respect des précautions standard, le contenu partiel ou total d'un sac à déchets (DAOM).

V - MATERIEL - PRODUIT

- Produit hydroalcoolique (PHA)
- Gants de soins
- Tablier
- Sac à déchets
- Papiers essuie-mains
- Détergent-désinfectant
- Pelle et balayette (si verre cassé)

VI - TECHNIQUE

Si du liquide s'est répandu :

Mettre le tablier et les gants.

Absorber le plus possible avec un papier essuie-mains puis l'éliminer dans le sac à déchets.

Nettoyer et désinfecter la surface du sol souillé à l'aide d'un détergent-désinfectant selon la procédure habituelle.

Éliminer le tablier et les gants.

Se désinfecter les mains.

Dans les autres cas

Mettre le tablier et les gants.

Ramasser les déchets avec la pelle et le papier et les mettre dans un nouveau sac à déchets.

Nettoyer et désinfecter la surface du sol souillé à l'aide d'un détergent-désinfectant selon la procédure habituelle.

Éliminer le tablier et les gants.

Se désinfecter les mains.

VII - SIGNALER

Dans tous les cas, signaler sur le formulaire intranet d'évènement indésirable (FEI) en précisant si c'est un problème de tri, d'approvisionnement ou de dispositifs défectueux.